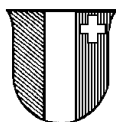


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 36, du 11 septembre 2009

Non soumis au référendum



Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative populaire cantonale "pour une caisse de pensions unique et équitable"

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 22 juin 2009,
décède:

Article unique L'initiative législative populaire cantonale intitulée "Pour une caisse de pensions unique et équitable" est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 2 septembre 2009

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

M. Maire-Hefti

Les secrétaires,

O. Haussener

A. Laurent